

DOSSIER D'INSCRIPTION ATELIER THÉÂTRE Rentrée 2016-2017

Elève participant à l'Atelier

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe fréquentée dans l'établissement à la rentrée 2016 :

Formule choisie :

- Atelier Théâtre seul
- Atelier Théâtre + Module A (2h d'atelier + 1h de théâtre)
- Atelier Théâtre + Module B (2h d'atelier + 1h d'improvisation)

Il s'agit d'une réinscription
(Renseignements administratifs à ne remplir que si modifications)

C'est une première inscription

A RETOURNER COMPLET, SIGNÉ ET COMPLÉTÉ*
AVANT LE 1ER JUILLET 2016
PAR COURRIER A L'ADRESSE

Association ATELIERS ARTISTIQUES

Hôtel de ville
Place du jeu de paume
91740 PUSSAY

Attention les places sont limitées
Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles

***documents à joindre au dossier :**

- Une enveloppe timbrée renseignée à votre adresse
- l'ensemble des règlements (cotisation ; atelier, & modules)
- Une photo d'identité avec le nom et le prénom de l'enfant derrière

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre par mail
asso.ateliersartistiques@gmail.com

DOSSIER D'INSCRIPTION

1 .Renseignements administratifs (Remplir en capitales)

Responsable légal de l'élève

Nom :

Prénom:

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Téléphone professionnel :

Mail :

Adresse postale :

3 .Tarifs & Règlements (Cochez les mentions choisies)

Toute inscription à l'atelier implique le règlement de la cotisation et de l'atelier théâtre en formation initiale de 2h. Deux modules non obligatoires sont proposés pour venir compléter la formation initiale

Formation initiale

Cotisation : 20 euros

+

Atelier théâtre : 330 euros

(Adhésion à l'association)

(Formation initiale de base de 2h par semaine)

Modules au choix (non obligatoires):

Module A : 110 euros (1h de théâtre supplémentaire)

Module B : 110 euros (1h d'improvisation supplémentaire)

Mode de règlement

Pour permettre aux familles d'équilibrer leur budget, l'association propose le paiement en plusieurs chèques (au maximum 3 chèques), rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon l'échéancier suivant : (courant septembre, courant novembre et courant février)

Attention, le règlement de la cotisation doit être fait à part de celui de l'atelier et des modules.

Règlement en plusieurs fois

Espèces

Chèques

3 .Autorisations (Cochez les mentions choisies)

Droit à l'image :

Tout au long de l'année, les répétitions et les représentations peuvent faire l'objet de reportages et d'enregistrements, notamment à des fins d'archivage, de valorisation des activités artistiques et pédagogiques et d'édition de documents d'informations.

J'autorise

Je n'autorise pas

que mon enfant (ou moi-même) soit enregistré, photographié ou filmé à ces seules fins.

Autorisation d'intervention :

Je soussigné(e)

représentant(e) légal(e) de l'enfant

Autorise

N'autorise pas

L'association à prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale ou chirurgicale.

DOSSIER D'INSCRIPTION

4. Règlement Intérieur

Dispositions légales

L'Atelier Théâtre est le nom de l'atelier animé par Jennifer COLIN intervenante employée par l'association Ateliers Artistiques qui a pour but de promouvoir les arts scéniques au travers de toutes les disciplines qui lui sont associées et de permettre à tous de s'épanouir et d'acquérir les bases nécessaires au jeu et à l'interprétation.

L'atelier théâtre est destiné à toutes les personnes désireuses de pratiquer cet art dans le respect de l'objet de l'association Ateliers Artistiques, et de son règlement intérieur.

D'autres intervenants employés par l'association pourront être amenés à intervenir dans l'atelier au cours de l'année dans le cadre d'un remplacement ou d'un stage découverte.

Inscription à l'Atelier et à l'association Ateliers Artistiques

Les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires de l'académie de Versailles et hors jours fériés. L'Atelier théâtre prendra fin à l'issue du spectacle de fin d'année, à la fin de la première quinzaine du mois de juin

Les cours seront donnés dans les locaux de l'institution Jeanne d'Arc et à ce titre ses participant sont soumis au règlement intérieur de l'établissement. L'Option théâtre est une matière, l'élève reçoit un enseignement et sera évalué sur ses connaissances et ses acquisitions lors d'évaluations. Chaque trimestre l'élève sera noté et la note sera portée au bulletin. Les élèves de terminales pourront présenter l'option au baccalauréat.

Afin de valider l'inscription, chaque personne souhaitant s'inscrire devra fournir les pièces suivantes :

Le dossier d'inscription rempli, daté et signé par l'élève et son représentant légal

Une photo d'identité de l'élève

Une enveloppe timbrée à l'adresse de l'élève

Le règlement de l'Atelier , des modules choisis, et de la cotisation

Règlement du montant de l'Atelier

L'Atelier et les modules complémentaires sont au forfait annuel et intégralement payables d'avance lors de l'inscription. Tout les règlements par chèque doivent être libellés à l'ordre de « Association Ateliers Artistiques». Toute année commencée est intégralement due. Les absences ne peuvent être remboursées.

Le Respect de tous

Le théâtre c'est en tout premier lieu parvenir à s'exprimer en public et cela s'apprend.

Pour pouvoir apprendre il faut être dans de bonnes conditions et l'une d'entre elles consiste à être en confiance avec son groupe de travail, son animateur, pour pouvoir oser, et se faire confiance.

Cette CONFIANCE ne pourra s'établir que dans le RESPECT. Le respect du cours, de l'animateur, de ses camarades et de soi. Cela implique arriver à l'heure, prévenir de son absence, et se montrer assidu pour ne pas perturber le groupe et le camarade à qui l'on donne habituellement la réplique. L'animateur n'obligera pas un enfant qui ne souhaite pas pratiquer un exercice mais se réserve le droit de statuer sur la possible l'exclusion de l'atelier d'un élève ne respectant pas le règlement intérieur sus détaillé.

Signer ce règlement intérieur est un engagement pour que l'Atelier choisi se déroule dans les meilleures conditions

Fait à ,
Signature de l'élève :

Le
Signature du responsable légal :